

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/02/2017

Dossier complet le :

15/02/2017

N° d'enregistrement :

2017-004860

1. Intitulé du projet

Mise en service d'une hélisation en toiture terrasse en remplacement de l'hélisation existante
CH Béziers - Commune de Béziers - Site Montimaran

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Centre Hospitalier de Béziers

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marie-Agnès Ulrich - Directrice Générale

RCS / SIRET

263110011100013

Forme juridique E.P.S

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
8	Hélisation en toiture terrasse 21m*21m Aire de sécurité 27m*27m Longueur < 2100 mètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Déplacement d'un hélisation en toiture terrasse du nouveau bâtiment des Urgences (Bât I), intégrée au projet de construction de ce nouveau bâtiment I et se situant dans l'enceinte du site existant dit "Montimaran".

4.2 Objectifs du projet

Cinq objectifs principaux:

- 1- Lever les non-conformités identifiées par la DGAC sur l'hélistation existante. Non conformités impossibles à lever sur l'aire existante au regard des contraintes de fonctionnement du CHB.
- 2- Améliorer significativement la prise en charge (qualité et rapidité) des patients déposés et/ou évacués par hélicoptère en supprimant le double transfert hélicoptère/véhicule puis véhicule/Accueil actuellement nécessaire + rapprocher le point de dépose de l'axe rouge (urgences vitales).
- 3- Sécuriser et séparer les flux (logistique, patients et personnels) pour améliorer la prise en charge des patients non programmés (urgences).
- 4- Renforcer la sécurité des approches/décollages des hélicoptères en s'affranchissant de tous les obstacles (points culminants - cf annexes) aux abords immédiats du CHB tout en limitant au maximum les nuisances générées par les poses/décollages.
- 5- Créer de nouvelles surfaces foncières permettant la mise en oeuvre du Plan Directeur Immobilier inscrit dans les projet d'établissement 2013-2017 du CHB.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de construction de ce nouveau bâtiment et de l'hélistation en terrasse ont débuté le 08/12/2014, il se sont achevés le 16/12/2016 (Date de réception contractuelle).

Un première phase (4mois) consiste à dévoyer et déplacer l'ensemble des réseaux et installations techniques situées sous l'emprise du futur bâtiment: Groupe électrogène, réseaux électriques MT, réseaux gravitaires...

La seconde phase a consisté dans la construction du bâtiment proprement dit, comprenant la zone dédiée au stationnement des hélicoptères.

La dernière phase, programmée à partir du 20/02/2017, consistera à créer les nouvelles voies d'accès (circuits "vert et rouge") sur la zone d'influence de l'ancienne hélistation.

Le bâtiment comporte 6 niveaux (Niv.-2 à +3) organisés autour de l'axe vertical "rouge" de prise en charge des urgences vitales. Il comprend les service SMUR, Urgences adultes et pédiatriques (ouverture programmée le 20/02/2017). Il comprendra à terme les Unités de Soins intensifs de Cardiologie et de Neurologie ainsi qu'un plateau d'activité tertiaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau service des urgences adultes et pédiatriques est dimensionné pour absorber 90 000 passages par an (activité actuelle) avec une projection d'augmentation d'activité de l'ordre de 2 à 3% par an sur les 10 ans à venir.

La configuration des nouveaux locaux permettra de faciliter les départs en intervention du SMUR en dédiant une entrée/sortie de ses véhicules.

Il permettra également de séparer l'accueil et la prise en charge des flux debout & couchés.

Il permettra enfin une prise en charge dédiée et sécurisée des patients accompagnés par des escortes pénitentiaires et/ou policières.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de Construire (demande déposée le 13/11/2013 - Autorisation reçue 08/01/2014) - Annexe 5
- Autorisation de création et d'exploitation (demande reçue en préfecture le 24/02/2014 - Accord tacite) - Annexe 6.
- Autorisation de Mise en service (demande reçue en préfecture le 22/12/2016) - Annexe 7

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Hauteur nouvelle hélisation par rapport à la voirie Est (côté riverains)	+19,83m
- Dimensions aire de pose (TLOF); dimensions aire de sécurité	21m*21m; 27m*27m
- Surface totale du bâtiment construit	7095 m ²
- Hauteur nouvelle hélisation par rapport à l'hélisation actuelle	+16,29m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

2, rue Valentin Haüy
34525 BEZIERS

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 15 ' 20 " E Lat. 43 ° 20 ' 28 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 3 ° 15 ' 20 " E Lat. 43 ° 20 ' 28 " N

Point d'arrivée :

Long. 3 ° 15 ' 20 " E Lat. 43 ° 20 ' 28 " N

Communes traversées :

Béziers.

cf annexe-3 pour coordonnées WGS 84 de l'ancienne et de la nouvelle hélisation.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Ne sais pas. Hélistation mise en service en 1995 à l'ouverture du site Hospitalier de Montimaran.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE des infrastructures routières de l'hérault (34) approuvé le 30 janvier 2012.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Depuis le 21/07/2009 le site Montimaran n'est plus touché par la servitude ABF de la Tour St Jean d'Aureilhan (MH) située à 245 mètres de la nouvelle hélistation - voir annexe 4

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRIMT approuvé par arrêté préfectoral 16/06/2010. La zone du projet n'est pas à notre connaissance concernée par les zones et secteurs soumis aux aléas répertoriés dans ce PPRIMT PPRT : a notre connaissance, aucun PPRT ne concerne le site de Montimaran.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais pour fondations et vide sanitaire partiellement réutilisés pour aménagement des abords et espaces verts autour du nouveau bâtiment I
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport des remblais spécifiques pour assise des fondations de la superstructure du bâtiment
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pose/décollage d'hélicoptères à raison (2,5 poses par semaine)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit généré à l'approche et au décollage des hélicoptères. Fréquence des poses/décollages inchangée par rapport à l'hélistation existante (2,5 poses par semaine). La nouvelle hélistation est sur-élevée de +20mètre par rapport à la voirie la plus proche afin de limiter ces nuisances. En outre, les procédures d'approche/décollage ont été mises au point avec la société qui exploite liaison Samu 34 afin d'augmenter au maximum la distance qui sépare les hélicoptères des riverains les + proches - Annexe 8

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Souffle généré à l'approche et au décollage des hélicoptères. L'implantation et l'altitude retenues pour la nouvelle hélisation devraient diminuer cet effet sur les habitations environnantes (notamment sur l'axe Est-Ouest) - Annexe 8
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emissions très faibles = balisage du périmètre de l'aire de pose.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'exception des rejets générés par les moteurs des hélicoptères (dito hélisation existante).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fuite éventuelle de carburant d'un hélicoptère posé (dito hélisation existante). Pour prévenir ce risque et sur prescription de la DGAC, un séparateur d'hydrocarbure a été installé pour traiter spécifiquement les effluents de la plate-forme. Aucune installation de stockage et de distribution de carburant n'est prévue dans le cadre de ce projet (les hélicoptères font leurs pleins sur d'autres bases)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir mesures précisées aux rubriques 5 et 6.1

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

S'agissant de la mise en conformité de l'hélistation existante (suivant prescriptions DGAC) à l'intérieur de l'enceinte hospitalière; et compte tenu du fait que cette mise en conformité ne modifie pas la fréquence de pose/décollage existante (2,5 poses par semaine), ni le type d'appareils, nous estimons que cette hélistation devrait être dispensée d'une étude d'impact.

A noter que la proposition de réhausser cette hélistation d'environ 16 mètres a été fait en concertation avec la DGAC afin d'échapper à l'ensemble des obstacles environnants d'une part et de ne pas aggraver, voire diminuer les nuisances sonores pour les riverains d'autre part.

Ces objectifs venant bien entendu compléter l'objectif premier d'amélioration de la sécurité et de la qualité de prise en charge des patients relevant d'urgences vitales.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1- Informations nominatives relatives au Maître d'ouvrage
Annexe 2- Carnet de plans A3: situation, masse, coupes, reportage photos et détail hélisation (rubrique 8.1 - points 2, 3 et 4)
Annexe 3- Relevés WGS 84 ancienne et nouvelle hélisation (rubrique 4.6)
Annexe 4- Périmètre de protection tour Saint Jean d'Aureilhan (rubrique 5)
Annexe 5- Arrêté de Permis de construire (rubrique 4.4)
Annexe 6- Demande d'autorisation de création (rubrique 4.4)
Annexe 7- Demande de mise en service (rubrique 4.4)
Annexe 8 - Etude opérationnelle réduite (rubrique 6.1)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Béziers

le, 02 Février 2017

Signature

La Directrice,

Marie-Agnès ULRICH

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



